

Règlement

- Jarri'Hard 2024-



Organisation :

SiBo Conseil via Sibotrails, est l'organisateur des Trails de la « Jarri'Hard » prévus le Samedi 07 Septembre 2024.

Epreuves :

EPREUVES	DATE & HORAIRE	LIEU DE DEPART	LIEU D'ARRIVÉE	TARIFS	CATEGORIES
Courses enfants	07 Sept 15h00	Château de Bon Repos	Château de Bon Repos	Gratuit	
La Jarri'hard Rando [8km/430m D+]	07 Sept 16h00	Château de Bon Repos	Château de Bon Repos	10€ en ligne puis 15€ sur place	
La Jarri'hard 8km [8km/430m D+]	07 Sept 17h00	Château de Bon Repos	Château de Bon Repos	10€ en ligne puis 15€ sur place	A partir de Cadets (né-e en 2009 et avant)
La Jarri'hard 16km [16km/810m D+]	07 Sept 17h00	Château de Bon Repos	Château de Bon Repos	15€ en ligne puis 20€ sur place	A partir de Juniors (né-e en 2007 et avant)

Inclus dans l'inscription :

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et/ou tailles disponibles).

Conditions d'admissions :

Les courses sont réservées aux coureurs en bonne condition physique. **Il est conseillé d'être en possession d'une assurance couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement.**

Il est interdit d'échanger, de vendre, de donner son dossard. Il est également interdit de courir en parallèle d'une des courses sans dossard.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. **Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical**
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. **Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.** S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Les dossards seront remis uniquement sur présentation d'une pièce d'identité le jour de la course **Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas en conformité à la veille de l'épreuve.**

Pas de justificatif demandé pour la randonnée.

Annulation et remboursement :

Uniquement pour raisons médicales, (à justifier par un certificat médical), le coureur pourra bénéficier d'un avoir valable un an, sur l'inscription à un trail organisé par Sibotrails (hors Tour des glaciers de la Vanoise).

Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à inscription@sibotrails.com

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction de la préfecture etc....)

Mise hors course :

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Tout participant pourra être exclu par le Comité de course si celui-ci juge l'attitude du coureur inappropriée ou contraire à l'éthique de la course, et en particulier :

- Absence ou falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Refus de se faire examiner par un médecin ou un secouriste
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritrus)
- Dépassement du temps maximal autorisé aux postes de contrôles

Éthique et environnement :

Les nuisances sonores devront être limitées et tout coureur vu en train de jeter des déchets, de couper des sentiers sera disqualifié.

Assurance :

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve. Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. **Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.**

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

Sécurité :

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins, les secouristes et les bénévoles officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de passer sur un parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier les barrières horaires.

Contrôle-Abandon :

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôler le plus proche et lui remettre son dossard.

Classements et récompenses :

Des récompenses sont attribuées aux 5 premiers des classements scratch hommes et femmes. Le premier de chaque catégorie est récompensé.

Droits à l'image :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

Conditions générales :

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Réglementation FFA :

Les Trails de la « Jarri'Hard » se dérouleront en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

The logo for SIBO Trails is displayed in a large, light blue, stylized font. The word 'SIBO' is in a bold, sans-serif font, followed by a right-pointing arrow symbol, and then the word 'Trails' in a more decorative, script-like font.**• A partir du 7 Avril 2024:**

- Pour les personnes majeurs une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Règlement trail « La Jarri'Hard 8Km »

Samedi 7 Septembre 2024

La Jarri'hard 8km est ouverte à toute personne née en 2009 et avant (catégorie : « Cadets » de la Fédération Française d'Athlétisme).

Inscriptions :

Tarifs : 10€ en ligne puis 15€ sur place le jour de la course.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

Remise des dossards et briefing :

Les dossards seront remis le samedi 7 septembre 2024 de 15h à 17h30 au Château de Bon Repos à Jarrie.

Un briefing aura lieu 15min avant le départ de la course, dans l'aire de départ.

Information parcours :

- Départ et arrivée : Château de Bon Repos
- Heure de départ : 18h00
- Distance : 8km | Dénivelé : 430m +
- Altitude min : 363m | Altitude max : 734m

Ravitaillements :

- Un ravitaillement est prévu sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, bénévoles...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Équipement obligatoire :

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau 0,50 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Téléphone portable

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans sa démarche écoresponsable, Sibotrails ne prévoit plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

Règlement trail « La Jarri'Hard 16Km »

Samedi 7 Septembre 2024

La Jarri'hard 16km est ouverte à toute personne née en 2007 et avant (catégorie : « Juniors » de la Fédération Française d'Athlétisme).

Inscriptions :

Tarifs : 15€ en ligne puis 20€ sur place le jour de la course.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

Remise des dossards et briefing :

Les dossards seront remis le samedi 7 septembre 2024 de 15h à 17h30 au Château de Bon Repos.

Un briefing aura lieu 15min avant le départ de la course, dans l'aire de départ.

Information parcours :

- Départ et arrivée : Château de Bon Repos
- Heure de départ : 18h00
- Distance : 16km | Dénivelé : 810m +
- Altitude min : 361m | Altitude max : 738m

Ravitaillements :

- Un ravitaillement est prévu sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, bénévoles...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Équipement obligatoire :

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau 0,50 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Téléphone portable

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, Sibotrails ne prévoit plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

Règlement « Randonnée la Jarri'Hard 8Km »

Samedi 7 Septembre 2024

La Randonnée Jarri'hard étant non chronométrée elle est ouverte à toute personne (les mineurs devront être accompagnés et seront sous la responsabilité de leur accompagnant)

Inscriptions :

Tarifs : 10€ en ligne puis 15€ sur place le jour de la course.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la randonnée, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

Remise des dossards et briefing :

Les dossards seront remis le samedi 7 septembre 2024 de 14h à 15h30 au Château de Bon Repos à Jarrie.

Un briefing aura lieu 15min avant le départ de la course, dans l'aire de départ.

Information parcours :

- Départ et arrivée : Château de Bon Repos
- Heure de départ : 16h00
- Distance : 8km | Dénivelé : 430m +
- Altitude min : 363m | Altitude max : 734m

Ravitaillements :

- Un ravitaillement est prévu sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, bénévoles...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Équipement obligatoire :

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau 0,50 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Téléphone portable

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet réutilisable pour les ravitaillements.** Dans leur démarche écoresponsable, Sibotrails ne prévoit plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.